



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal de la réunion plénière du lundi 19 décembre 2022 en visioconférence

Présidence : Gérard SEITZ ;

Membres présents : Agathe LACOMBE, Patrice GRETHEN, Claude KEIME, Gauthier LEGGERI, Christophe MARIE, Jean-Louis MAZZEO, Bernard PAQUIN, François SOGNE et Pierre TAESCH ;

Membres excusés : Cyrille IMBERNON et Maxime RINIE.

Gérard SEITZ remercie les membres pour leur participation à cette dernière réunion plénière de l'année 2022. Sont excusés pour cette réunion, Cyrille IMBERNON ainsi que Maxime RINIE à qui la Commission souhaite un prompt rétablissement.

1. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux de la réunion plénière du 10 novembre 2022, des réunions restreintes des 14 et 28 novembre 2022 et des réunions du Bureau des 08 et 13 décembre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

2. INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

-Refonte des compétitions Seniors :

Les deux propositions présentées par la Commission des Compétitions, ont été validées par le Comité Directeur de la Ligue lors de sa réunion du 15 décembre dernier. Avant d'être soumises aux votes lors de l'Assemblée Générale de fin de saison, elles seront présentées aux clubs au cours de plusieurs réunions d'échanges.

-Refonte des compétitions Féminines :

Lors de sa dernière réunion, le Comité Directeur de la Ligue a retenu la proposition qui permettrait notamment, le passage à une poule de 12 équipes en R1 F et de 3 poules de 10 équipes en R2 F dès la saison 2024/2025 si elle est approuvée par l'Assemblée Générale de fin de saison.

-Refonte des compétitions de Jeunes :

Suite à l'avis favorable du Comité Directeur de la Ligue, plusieurs modifications de textes réglementaires seront proposées lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 14 janvier 2023. Elles concernent en particulier les jours et horaires de certaines rencontres, les forfaits généraux avec une disposition transitoire pour la saison 2022/2023, la dénomination des championnats régionaux de Jeunes et une disposition transitoire à l'issue de la saison 2022/2023 permettant la modification du championnat U15 Grand Est Orange qui deviendrait le championnat R1 U15 composé de 2 groupes de 12 équipes.

D'autre part, le Comité Directeur a donné son accord pour la mise en place d'une nouvelle architecture des championnats régionaux de Jeunes qui sera présentée lors de l'Assemblée Générale de fin de saison pour application à partir de la saison 2025/2026.

-Accession au Championnat National U17 :

Une proposition de modification des critères concernant l'accèsion supplémentaire au Championnat National U17 accordée à 5 Ligues régionales, a été transmise au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur.

3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les rencontres en retard encore non programmées dans les différentes compétitions vont être refixées prochainement.

Un appel à candidatures a été lancé pour l'organisation des finales de fin de saison :

-Coupe du Grand Est Féminine le samedi 10 ou le dimanche 11 juin 2023

-Coupe du Grand Est Seniors et Coupes du Grand Est U17 et U15 le samedi 17 ou le dimanche 18 juin 2023.

4. POINT DE SITUATION : COUPES NATIONALES ET REGIONALES

-Coupe de France :

Grande satisfaction pour les clubs de la Ligue du Grand Est qualifiés pour les 32èmes de finale avec de belles rencontres prévues début janvier 2023.

-Coupe de France Féminine :

Bonne chance aux 3 équipes de la Ligue du Grand Est qui joueront les 16èmes de finale le week-end des 07 et 08 janvier prochain.

-Coupe Gambardella CA :

4 équipes de la Ligue du Grand Est se sont qualifiées pour disputer les 32èmes de finale fixés le 08 janvier prochain.

-Coupe du Grand Est Seniors :

Les 32èmes de finales se joueront le week-end du 18 et du 19 février 2023.

-Coupe du Grand Est Féminine :

2 rencontres en retard du 2ème tour sont programmées fin février 2023.

-Coupes du Grand Est U17 et U15 :

Les 8èmes de finale sont fixés au 18 février 2023. 4 rencontres en retard seront jouées fin janvier 2023.

-Coupe du Grand Est Futsal Féminine :

3 forfaits ont été enregistrés lors du 1er tour. Les rencontres du 2ème tour sont programmées le premier et le deuxième week-end de janvier 2023.

5. POINT DE SITUATION : CHAMPIONNATS SENIORS, FEMININES ET JEUNES

Un point est fait sur les différents championnats à mi saison. De gros écarts de niveau sont constatés dans de nombreux groupes et un forfait général est déjà acté en Seniors R3.

D'autre part, compte tenu des classements à l'issue de la Phase 1 des championnats régionaux Féminin U18, la Commission arrête les listes définitives des équipes qualifiées pour la Phase Elite et celles reversées en Phase Espoir.

U18 R1F

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux 3 premières places de chacun des deux groupes participent au championnat U18 R1F Elite en phase 2 (1 groupe de 6 équipes) :

RC STRASBOURG ALSACE ; ESTAC TROYES ; AS NANCY LORRAINE ; ES MOLSHEIM ERNOLSHEIM ; FC VENDENHEIM ; GF CENTRE HAUT-RHIN.

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux 3 dernières places de chacun des deux groupes participent au championnat R1 U18F Espoir (1 groupe de 6 équipes) :

RS MAGNY ; AS MONTIGNY LES METZ ; ES THAON ; AS ILLZACH MODENHEIM ; SR COLMAR ; FC ST LOUIS NEUWEG.

U18 R2F

A l'issue de la première phase, les premiers de chacun des 7 groupes et les 5 meilleurs classés 2e participent au championnat U18 R2F Elite (2 groupes de 6 équipes) :

ENT. SEDAN B. B. ; ES GOLBEY ; JS BOUSSE ; RS MAGNY 2 ; FC SARREGUEMINES BEAUSOLEIL ; RC STRASBOURG ALSACE 2 ; IF MULHOUSE VICTORIA.

Départage des classés 2èmes U18 R2F au ratio :

1. ENT. BFC ECO 2,2 pts
2. AS ALGRANGE 2 pts
3. FC PFASTATT 2 pts
4. AS TAISSY 1,9 pts
5. SR ST DIE 1,875 pts (carton bleu = 0)
6. SAS EPINAL 1,875 pts (carton bleu = 4)
7. FC SARREBOURG 1,625 pts

A l'issue de la première phase, les autres équipes participeront au championnat U18 R2F Espoir.

Il est possible de rejoindre ce championnat en phase 2 sans avoir participé à la phase 1.

6. DELEGUES

Suite à un bilan intermédiaire effectué à mi saison, Pierre TAESCH indique que les délégués sont de plus en plus demandés par les clubs. D'autre part, il précise que pratiquement tous les Districts de la Ligue ont mis en place une commission des délégués.

Dans le cadre de l'aide aux clubs, une proposition de formation de « référents sécurité » destinée aux clubs régionaux sera faite lors de l'Assemblée Générale du 14 janvier prochain.

7. DIVERS

En clôture de cette réunion plénière, le Président Gérard SEITZ adresse ses remerciements à tous les membres de la Commission ainsi qu'à nos salariés pour le travail effectué et la bonne entente entretenue et leur souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé à: LGEF – CS 80019 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 CHAMPIGNEULLES ou à l'adresse électronique: appel@lgef.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Gérard SEITZ

Le Secrétaire,
Bernard PAQUIN